



Panneaux photovoltaïques installés par XX

Par **bretagne56**, le **24/08/2014 à 23:42**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse** suite au conseil de l'UFC que choisir j'ai envoyé une lettre recommandée à cette société d'installation. Je vois sur internet que rien n'existe à l'adresse indiquée, que va-il se passer??? En plus j'ai signé un bon de commande avec les XXX et la banque XXX dans son dernier courrier (19 août 2014) me parle d'acceptation de crédit affecté au profit de l'adhérent XXX (j'ai découvert depuis tous les noms de cette société et leurs adresses fantaisistes) mais ce courrier est-il légal puisque je n'ai rien signé avec XXX? Un peu d'espoir quand même, la banque XXX a stoppé pour l'instant le versement du crédit vers cette société (appel du 22 août, tenant compte du bon de commande non conforme aux dispositions de l'article 121-17 du code pénal) [fluo]Merci de vos réponses[/fluo]

Par **Sabrinaky**, le **25/08/2014 à 08:08**

Bonjourrrrr J'espère que vous avez une preuve ECRITE de ce que vous dit la banque....

Par **bretagne56**, le **25/08/2014 à 08:51**

NONrrrr Ils ont dit la même chose à l'UFC que choisir, ils attendaient notre courrier recommandé....

Par **coolman42**, le **29/08/2014** à **15:33**

bonjour rnj ai le meme probleme avec les memes organismes que vous ..nous devrions nous unir et comme ca nous serions plus fort ...je suis sur qu il y en a bcp d autres victimes de ces gens ... comme nous rncomment pourrions faire ...si quelqu un a une bonne idee

Par **bretagne56**, le **29/08/2014** à **18:18**

le seul moyen serait de faire un collectif , dans mon département je suis seul a avoir un litige avec ces organismes (beaucoup d autres cas , environ 400 mais avec d autres sociétés...) renseignez vous auprès de l' UFC QUE CHOISIR de votre localité, informez votre entourage c' est ce que je fais.

Par **coolman42**, le **30/08/2014** à **18:20**

bonjour rnd accord je vais lundi a que choisir mais j ai pri un avocat dans l urgence pour me defendre ...rncar pour le moment rien n est installe sur mon toitrnen esperant que d autres personnes reagirons...rncordialement

Par **bretagne56**, le **30/08/2014** à **18:52**

avez vous vérifier le bon de commande, quand avez vous contracter l achat (caché), pour moi cela avance grâce à la lois HAMON sans contacter un avocat(delai de rétractation de 14 jour et non de 7 jours comme indiqué).La banque a bien pris compte de mon droit de rétractation, mais je ne crie pas encore victoire.

Par **trogentil**, le **15/09/2014** à **16:28**

bonjour,rnrnje viens aussi de me faire avoir; ils m'ont trompé lors du seul rendez-vous que l'on a eu avec leur commercial car j'ai apposé ma signature sur ce que je croyais etre une demande d'étude pour créer mon installation photovoltaïque alors que c'etait un bon de commande dont l'intitulé "bon de commande" etait dissimulé et écrit en petit caractères dans le coin en haut a droite! Donc aujourd'hui cette société "XXX" me met en demeure de faire l'installation (je ne sais pas trop comment ils comptent installer cela sans étude et sans plans) ou en 2è solution ,ils me proposent un arrangement amiable dans lequel je dois leurs verser 1/3 de la somme totale soit 1:3 de 22000 euros). Que me conseillez vous de faire??? (J'ai fait appel a la DDPP (direction départementale de la protection des populations) en leurs envoyant un courrier décrivant leur arnaque , j'ai aussi contacter la protection juridique de mon assurance) Dois-je prendre contact avec une association de consommateurs et dois-je déposer plainte a la gendarmerie locale ????

Par **bretagne56**, le **15/09/2014 à 23:06**

Bonjourrrnil ne faut pas qu'ils installent les panneaux.rnJe pense que vous devez être comme moi, une fois les panneaux installés une banque vous contacte pour confirmer la réalisation.Cette banque verse alors l'argent aux compagnons, et vous vous remboursez dans 12 mois pour 12 ans.rnSi les panneaux ne sont pas installés ils n'auront pas l'argent.rnContactez une association, ne versez pas d'argent, n'acceptez pas d'argent de leur part.rnPour les gendarmes et autres....????? si nous sommes plusieurs il faudra se regrouper si nécessaire.rnPour ma part je suis prêt à prendre un avocat.rnJ'attends toujours la réponse de la banque qui ne leur a pas débloqué l'argent; mais XXXX m'ont contacté pour me dire qu'ils me traîneraient en justice avant de me proposer une ristourne de 5000 euros!!!!.rnncordialement

Par **trogenti**, le **16/09/2014 à 18:02**

Là! J'ai pris rendez-vous avec un juriste d'une association de consommateurs .puis je transmet un dossier que j'ai constitué avec photocopie du " bon de commande" , joint d'un courrier décrivant le déroulement du démarchage commercial et la tromperie , ce dossier je le transmet aux juristes de mon assurance assistance juridique groupama(qui au téléphone ne me paraissent pas très motivés).En tout cas après plusieurs coups de tél. à la direction départementale de protection des populations , je me sens un peu moins seul car il m'ont vraiment bien écouté et beaucoup conseillé (merci à eux)! maintenant après avoir fait cela "la balle est dans leur camp", mais je n'hésiterais pas ,comme vous, à prendre un avocat et aller me défendre devant un tribunal !!! rnmerci à vous pour votre message ,rn cordialement

Par **bigorre 65**, le **17/09/2014 à 11:21**

moi aussi je me suis faite avoir , nous avons envoyé hors délai de rétraction suite au conseil de notre assurance une lettre d'annulation en recommandé à l'entreprise et à sygma . La lettre de l'entreprise est revenue et en même temps nous avons refusé la pose car il voulait la faire avant que le dossier soit complet .A ce jour toujours pas de nouvelle de l'entreprise et edf n'a toujours pas reçu de demande . La DDPP & que choisir s'occupe de notre dossier . Pourquoi ce silence depuis que nous avons envoyé la lettre d'annulation ? Nous espérons un issu positif et même temps sommes très inquiet . rnCordialement

Par **bretagne56**, le **18/09/2014 à 20:02**

bonjour bigorre 65rnMoi je viens aujourd'hui d'avoir la réponse de l'entreprise. Ils viendront me démonter les panneaux et remettre la toiture en état (tous cela parce que la banque a accepté ma lettre et refuse le crédit)rnSi la banque lâche , l'entreprise aussi, demandez à UFC QUE CHOISIR ou en est votre dossier, avec moi ils ont été super.rnEnsuite il faut de la patience,j'ai été inquiet pendant 1 long mois et je n'ai toujours pas la réponse

écrite de la banque (que oral)rnncourage

Par **berdi**, le **20/09/2014** à **12:07**

j'ai le même probleme pour l'achat d'une pompe à chaleur et isolation du toit.. avec XXX.J'ai signé une offre préalable de credit (croyant que c'était juste une information) je devais être fatiguée tout de même!!rnje pense que le bon de commande n'est pas conforme . rnJe vais contacter UFC. J'habite dans le cher

Par **ayache**, le **22/09/2014** à **19:46**

merci de vos precieux reponse, je viens de recevoir un de leurs demarcheurs, et aussi j ai signé sans reflechir un bon de commande et aussi un avec la banque sigma, soit disant, je devais attendre 14 jours pour voir si j etais selectionné pour etre admis comme maison temoin,demains j envoie les titres de retraction, banque et XXX en recommandé avec a r si il revient chez moi, il repart en ambulance merci encore

Par **Hopon.hopoff**, le **06/10/2014** à **20:59**

BonsoirrnJe viens de recevoir la réponse des XXXX... Positive, je dirais presque bien-sûr...rnJe regarde sur internet et découvre tous vos messages et plusieurs petits détails qui me font très très peurrnOn m'a annonce un paiement d'EDF tous les mois, je découvre que c'est un paiement par an...rnOn m'avait annoncé remplir un dossier de candidature et qu'on étudierai la recevabilité du projet sur notre maison mais en aucun cas que nous nous engageons a faire l'installation si c'était ok...rnJe n'ai rien qui précise que j'aurai bien de la part d'EDF 244€ par mois pour pouvoir rembourser le credit, qu'on ne m'a pas non plus annoncé comme ça...rnBref pris de panique je rédige un courrier de rétractation auprès de sygma puisque nous sommes encore dans le délai de 14 jours...rnCe soir, après avoir rejeté trois appels des XXX, le soit disant responsable du commercial venu chez nous le 23 septembre dernier appelle sur mon portable, mon conjoint répond, le ton monte et il raccroche...rnLa on lui dit que de toutes façons nous ne décidons de rien et que la rétraction aupres de la banque c'est eux qui la décident et que l'on est obligés de faire les travaux sans quoi on nous demandera des dédommagements puisque nous avons signé un bon de commande et qu'on a passé le délai de 7 jours pour se rétracter... (le commercial a habilement attire notre attention sur autre chose pour qu'on ne voit pas l'intitulé...)rnJe suis désespérée... rnNous avons un petit garçon de 3 ans je suis enceinte, et nous n'avons pas les moyens de payer ces 244€ par mois en plus de notre crédit de maison...rnJe m'inquiète pour notre avenir et je ne sais plus quoi faire...rnQuelqu'un peut-il m'aider ?

Par **Hopon.hopoff**, le **07/10/2014** à **18:14**

bonjour à tousrnmerci à Sabrinaky et Bretagne56 pour vos réponses et votre aidernrnj'ai vu

donc aujourd'hui pour commencer mon maire, afin de savoir s'ils avaient reçu la demande de travaux, effectivement elle était en attente sur le bureau du maire... Il ne fera rien pour l'instant mais je ne suis pas sûre que la non obtention de l'accord de la mairie pour les travaux les arrête en quoi que ce soit.

Ils sont venus chez nous le 23/09 donc selon Sabrinaky le délai de 14 jours et non de 7 jours commençait au lendemain le 24/09, soit le 14ème jour aujourd'hui.

J'ai eut beaucoup de mal à voir des infos concrètes via les asso de consommateurs par téléphone.

Je suis enceinte comme je l'ai dit plus haut et en arrêt pour cause de contractions multiples... autant vous dire qu'avec tout ça ça ne se calme pas du tout... et tu ne pouvais donc pas me rendre dans ces assis.

La CLCV a fini par prendre mon message et le transmettre à un juriste qui m'a rappelé dans la matinée, me confirmant que je devais envoyer de suite mon courrier en invoquant le délai légal de 14 jours de rétractation.

Il m'a également dit de répondre à leurs appels si appels il y avait et de dire que c'était terminé je m'étais rétracté dans les délais légaux... et que le dossier était dans les mains d'un juriste.

Si jamais j'ai des soucis ce monsieur interviendra.

Par contre, je ne les préviendrais aucunement de ma rétractation par téléphone, le suivi du courrier est suffisant.

Oui mais voilà, malgré la rétraction dans les délais (vous me confirmez ?) malgré l'appui de ce monsieur juriste, je n'arrive pas à souffler.

Je me demande ce qui va me tomber sur le coin du nez...

Si d'autres gens peuvent me donner des infos sur le temps qu'ont pris les choses (Sabrinaky dit un mois pour la réponse de la banque...), sur les démarches que l'entreprise a continué à faire et sur vos réactions et vos ressentis, cela m'aiderait beaucoup.

J'aimerais ne pas me retrouver à l'hôpital à cause d'arnaqueurs pareils !!

Merci par avance

Par **drome26**, le **11/10/2014 à 16:57**

bonjour, je me retrouve dans la même situation, un commercial m'a fait signer des papiers pour une simple étude qui ne m'engageait en rien, cela s'est produit en juillet, et l'on m'annonce que les panneaux photovoltaïques seront installés la semaine prochaine, le délai de rétractation étant passé, je n'ai semble-il plus le choix. j'ai le sentiment d'avoir été trompé; Je suis très intéressé par vos démarches et suis prêt à rejoindre une action collective si il y a lieu; Merci de me faire parvenir vos conseils